



## Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 13 avril 2016

**PRESENTS** : MM. CUTELLE M , MUTTINELLI G, GODARD JC, CURTENAZ M, BACHMANN F, BAJOT F, CHAILLOU P, CRETIN L, GERMAIN C, PUTELAT N, PUTELAT O, PERONCINI J, RAFFAULT M, TREYVAUD S.

**EXCUSE** : CLERC D (donne pouvoir à Mme CUTELLE M)

Convocations du 07.04.2016

A la demande du Maire, une minute de silence est observée pour le décès de Mme CLERC Monique ancienne conseillère. Le Maire et le Conseil Municipal présentent leurs sincères condoléances à la famille.

**APPROBATION DU DERNIER COMPTE-RENDU** : le compte rendu du 25 février 2016 est adopté à l'unanimité des membres présents.

### **VOTE DES TAUX DES IMPOTS LOCAUX 2016 :**

Lecture est donnée au Conseil Municipal de l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2016. Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de reconduire, sans majoration, les taux votés en 2015, qui resteront donc les suivants :

Taxe d'habitation	8.02 %
Taxe foncière (bâti)	6.16 %
Taxe foncière (non bâti)	39.53 %
CFE	19.19 %

Ces taux s'appliquent aux bases d'imposition revalorisées par les Services Fiscaux.

### **BUDGETS PRIMITIFS 2016 :**

Le Conseil Municipal prend connaissance du projet de budget primitif 2016, équilibré en recettes et dépenses comme suit :

Section de fonctionnement	1 262 342.14 €
Section d'investissement	1 671 726.00 €

Sont prévus notamment le financement :

- la transformation de l'ancienne CUMA en nouveau centre technique communal,
- le rafraichissement de l'appartement au-dessus de l'école suite au départ des locataires,
- la réhabilitation de l'ancienne cure en logements,

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le budget primitif 2016.

Enfin, le Conseil Municipal adopte le budget primitif de l'eau, équilibré en recettes et dépenses comme suit :

Section d'exploitation	162 185.00 €
Section d'investissement	234 484.74 €

Dans le même temps, le Conseil est informé que la facturation de l'eau 2016 (*consommation du 01/01/2015 au 31/12/2015*) est faite. Les usagers pourront cette année payer par internet.

**Syndicat des eaux de la Semine** : Marcelle CURTENAZ et Christian GERMAIN représentants au syndicat font part au conseil de l'augmentation du prix de vente de l'eau aux communes (0.99 € le m<sup>3</sup> à 1.01 € à compter du 01/04/2016). En 2015, Eloise a acheté 54 114 m<sup>3</sup> au Syndicat des eaux. Par ailleurs, les travaux de relevage des eaux des Vorziers (commune de Vanzy) jusqu'au Crêt du Feu (commune de Clarafond-Arcine) ont débuté.

**Admission en non-valeur** : Mme le Maire demande au conseil de bien vouloir admettre en non-valeur c'est-à-dire en perte pour la commune la somme de 254.97 € qui représente plusieurs factures impayées et dont les recours effectués par la trésorerie et la mairie sont restés infructueux. Acceptation à l'unanimité est donnée pour admettre cette somme en non-valeur. Cette procédure reste très exceptionnelle.

**Analyse financière d'Eloise** : Le comptable public de Frangy, M. PEYTIER a produit la situation financière d'Eloise qui révèle la bonne gestion de la commune. En effet, à catégorie démographique identique voici quelques données :

Type de comparaison	Montant en € par habitant pour la catégorie démographique : 500 à 1999 habitants	
	Eloise <i>Population 873 hab</i>	Autres communes similaires de Haute-Savoie
Charges de personnel	318 €	392 €
Capacité d'autofinancement	784 €	324 €
Encours de la dette au 31/12/2015	91 €	1 759 €
Taxe d'habitation	8.02 %	16.66 %
Taxe foncière sur propriétés bâties	6.16 %	11.79 %

Ces données prouvent que la commune arrive à investir tout en gardant des taux de taxes beaucoup plus bas que la moyenne départementale. Ceci-dit les élus soulignent que les taux communautaires risquent quant à eux d'augmenter progressivement lorsque les trois communautés de communes (Frangy, Seyssel et la Semine) vont fusionner.

#### **SEMCODA : modification statutaire**

La commune possède, depuis la construction du collectif à Bois d'Arlo, des actions auprès de la Société d'Economie Mixte de COnstruction du Département de l'Ain. La valeur nominale de ces actions va augmenter et le capital social sera impliqué ce qui oblige une modification des

statuts de la société. Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur cette modification statutaire. A l'unanimité des membres présents, la modification est acceptée.

### PERSONNEL :

- Le Conseil est informé que certains agents peuvent prétendre à un changement de grade. Un état sera établi pour la prochaine réunion afin de statuer.
- Le recrutement des agents saisonniers a été fait comme suit :
  - M. SALVI Patrice pour la période du 01/04 au 31/10 par le biais d'un **Contrat Unique d'Insertion** en collaboration avec pôle emploi,
  - M. NINET Teddy pour le mois de juillet,
  - M. VERNET Julien pour le mois d'août.

### INFORMATIONS /QUESTIONS DIVERSES :

Le Conseil Municipal :

- prend connaissance des demandes de subventions faites auprès du Conseil Départemental pour les projets 2016 ;
- opte, à la majorité, pour **demandeur une subvention auprès du SYANE pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture du nouveau centre technique communal ;**
- est informé des travaux en cours dans l'appartement au-dessus de l'école libéré en début d'année. La chaudière sera également changée. Des clauses spécifiques seront ajoutées au bail de location notamment en matière de surveillance des lieux ;
- prend acte de l'achat de nouvelles tables pour l'école et également des bancs, tables et chapiteaux pour les manifestations extérieures ;
- est informé de l'inscription de la commune au concours de fleurissement ;
- Le Maire remercie Martine RAFFAULT et l'équipe de bénévoles qui se mobilisent au jardin de la Balme pour mettre en valeur la parcelle représentative du village d'Eloise. Martine invite les conseillers et habitants à visiter ces jardins.
- prend note des actualités de la Communauté de Communes de la Semine : aménagement du rond-point de la croisée, dépôt du permis de construire de la Maison de Vie II, projet du tennis couvert en cours ...
- Marcelle CURTENARZ informe le conseil de l'organisation par le Sou des Ecoles du Rallye pédestre le 1<sup>er</sup> mai.

LE MAIRE

CUTELLE Marthe



**Fermeture de la route départementale 1508  
sur 2 nuits entre le 25 avril et 28 avril de 21h à 5h45  
Coupure depuis la maison des hameaux et jusqu'au pont de Savoie.**